

**Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 mars 2025
A 20h00 en Mairie**

Séance n° 03

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 10 mars 2025
- Le procès-verbal est affiché le 21 mars 2025
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil-vingt-cinq lundi dix-sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas BARBE, Maire.

Présents : En présence de : Nicolas BARBE, Christophe PETIT, Christiane LACROIX, Pascal MINARY, Estelle TAILLARD, Raphaël VERGUET (arrivée à 20h17), Éliane VERGUET, Jean-Marie CURTIL, Julien FERRANDO, Frédéric PREVALET, Joël PERRIN.

Absents : Bruno COMBASSON donne procuration à Jean-Marie CURTIL
Géraldine PERRIN donne procuration à Éliane VERGUET
Catherine GAGNEPAIN donne procuration à Estelle TAILLARD
Béatrice BONJOUR donne procuration à Christiane LACROIX

Secrétaire : Christiane LACROIX

Ordre du Jour : Séance n° 03-2025

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2025

1. Accueil périscolaire Compte de résultat ADAEJ 2024 et Budget Prévisionnel 2025
2. Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADAEJ
3. Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux
4. Subventions aux Associations année 2025
5. Vote des taux des impôts directs locaux 2025
6. ONF – Programme travaux 2025
7. Budget Bois :
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2024
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Présentation et vote du budget primitif 2025
8. Budget Commune :
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2024
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Présentation et vote du budget primitif 2025
9. Budget Caveaux :
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2024
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Présentation et vote du budget primitif 2025
10. Travaux de voirie – Rue de la Côte – Entreprise Vermot
11. Travaux chemins d'exploitation Les Essarts de Temps et les Petits Communs - Entreprise Vermot
12. Protection sociale complémentaire santé – Mandatement au CDG 25
13. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
14. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
15. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Christiane LACROIX, Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 10 février 2025 adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 février 2025.

Séance n°03 – Affaire n°01

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n° DCM25031701
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Accueil périscolaire Compte de résultat ADAEJ 2024 et Budget Prévisionnel 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal d'une part le compte de résultat 2024 d'autre part le budget prévisionnel 2025 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association ADMR.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces documents.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vu la réunion du groupe de travail en présence de l'ADAEJ du 10 mars 2025,
 - prend connaissance du bilan d'activités de l'année 2024,
 - approuve le compte de résultat de l'année 2024, qui fait ressortir un solde excédentaire de **9 541 €**
 - approuve le budget prévisionnel présenté par l'ADAEJ pour 2025
-

Séance n°03 – Affaire n°02

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4 Pour : 14

Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n° DCM25031702
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADAEJ

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la mise en place de l'accueil périscolaire, la commune a procédé au versement des aides comme suit :

- Année 2021 : 44 992.00 €
- Année 2022 : 49 953.00 €
- Année 2023 : 48 692.00 €
- Année 2024 : 50 460.00 €
- Année 2025 : 48 670.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une participation communale à l'ADAEJ au titre de l'année 2025 d'un montant total de
- **48 670 €** correspondant aux prestations suivantes :

Périscolaire classique :	36 610 €
ALSH Vacances :	10 160 €
Mini camp :	1 900 €

48 670 €

- dit qu'il sera procédé au versement de cette participation selon une périodicité trimestrielle, sur présentation de facture de l'ADAEJ,
- dit que la dépense sera imputée en fonctionnement, compte 611.

Séance n°03– Affaire n°03

Présents : 10 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

Délibération n°DCM25031703
Certifiée exécutoire
Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025
Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire, géré à compter du 1^{er} septembre 2013 par l'ADAEJ, nécessite une mise à disposition des locaux communaux situés rue de la Gare.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 13 avril 2015 et la convention de mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil périscolaire signée le 24 avril 2015, qui prévoit une contrepartie financière de 17 008 € pour l'année 2015.

Vu le budget prévisionnel présenté par l'ADAEJ le 10 mars 2025 ;

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité. :

- Décide de mettre à disposition à titre onéreux, les locaux de l'accueil périscolaire situés rue de la Gare à l'ADAEJ selon les modalités suivantes : **21 170 €** au titre de l'année 2025.

Séance n°03– Affaire n°04

Présents : 11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour : 15
Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM25031704
Certifiée exécutoire
Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025
Publiée sur papier le :
21/03/2025

Arrivée Raphael VERGUET

OBJET : Subventions aux Associations année 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations pour l'année 2025.

Le Maire rappelle qu'une subvention de 1 000 € a été allouée à Mayotte suite au cyclone Chido en solidarité avec la population – Délibération DCM25011301 du 13/01/2025.

Une subvention 100€ est proposée par élève de CM2 qui n'auront pas l'occasion de faire le voyage à Paris cette année.

Julien FERRANDO rappelle que les 10 élèves de CM2 de 2020 n'ont pas bénéficié du voyage à Paris en raison de l'épidémie de COVID 19 et n'ont pas eu de contrepartie.

Monsieur le Maire répond qu'il ignorait cette situation jusqu'à peu et que la municipalité fera en sorte de corriger cette injustice.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2025, comme indiqué ci-après :

Associations	Montants 2025
Activités physiques et sportives - GYM	900 €
Club Sportif foot Chaffois (subv° 65 x 15 € + tonte terrain 700 €)	1 675 €
Club scrabble Chaffois	420 €
Club 3ème âge l'Amitié	300 €
La Fraternelle - Chorale	250 €
Anciens combattants	250 €
Club Aquariophilie	150 €
Sports et loisirs Chaffois Marche	250 €
Association scolaire école Chaffois (121 élèves x 15€)	1 815 €
Association scolaire école Chaffois remplit voyage Paris 14 x 100 €	1 400 €
Comité des fêtes – Comité Animations Chaffois	1 000 €
Bibliothèque (1€ x 1057 habitants)	1 057 €
Souvenir Français	100 €
Comice Agricole du Canton de Pontarlier	100 €
TOTAL	9 667 €

Séance n°03– Affaire n°05

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n°DCM25031705

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
21/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur

délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire rappelle que pour la fixation des taux, le Conseil Municipal a trois possibilités :

1. soit faire une variation proportionnelle des taux ;
2. soit faire une variation différenciée des taux ;
3. soit maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De maintenir** les taux d'imposition identiques à 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.91 %
- taxe d'habitation : 14.87 %

Taxes	Bases 2025	Taux 2025	Produits attendus	Imputations
Taxe foncière bâtie	792 200	33.71 %	267 051	Compte 73111
Taxe foncière non bâtie	88 400	15.91 %	14 064	Compte 73111
Taxe habitation	13 100	14.87 %	1 948	Compte 73111

➤ **CHARGE M. Le Maire**

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée de la copie de la présente décision

Séance n°03– Affaire n°06

Présents :11

Abstention(s) : 0

Pouvoir :4

Pour :15

Suffrages exprimés :15

Contre :0

Délibération n°DCM25031706

Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : ONF – Programme travaux 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux liés à l'investissement qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2025.

Ce document précise également les modalités d'intervention de l'O.N.F.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2025,

- Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2025 :
 - Section d'investissement - compte 2117 : **9 000.00 HT**
 - Section de fonctionnement – compte 61524 : **1 100.00 € HT**
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Séance n°03– Affaire n°07a

Présents :11 puis 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4 Pour :14

Suffrages exprimés :14 Contre :0

Délibération n°DCM25031707a
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Bois - Présentation et vote du compte administratif 2024

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Bois.

Le compte administratif 2024 – Budget Bois est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	31 137.00	0	0	126 445.42	31 137.00	126 445.42
Opérations de l'exercice	15 822.70	52 490.18	40 887.06	81 218.73	56 709.76	133 708.91
TOTAUX (1)	46 959.70	52 490.18	40 887.06	207 664.15	87 846.76	260 154.33
Résultats de clôture	5 530.48		166 777.09		172 307.57	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	46 959.70	52 490.18	40 887.06	207 664.15	87 846.76	260 154.33
Résultats définitifs	5 530.48		166 777.09		172 307.57	

M. Nicolas BARBE se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2024 du budget Bois

Séance n°03– Affaire n°07b

Présents :11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour :15
Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25031707b
Certifiée exécutoire
Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025
Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Bois – Compte de gestion du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2024 – Budget Bois - à l’Assemblée et rappelle qu’il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s’ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l’unanimité, le compte de gestion 2024 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03– Affaire n°07c

Présents :11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour :15
Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25031707c
Certifiée exécutoire
Télétransmise en préfecture le :
19/03/2025
Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Bois - Présentation et vote du budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l’adoption et l’exécution des budgets communaux ainsi qu’aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- ACCEPTE : le budget primitif BOIS 2025 en l’état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 065.62 €	207 787.09 €
Investissement	68 000.00 €	68 000.00 €
TOTAL	227 065.62 €	275 787.09 €

Séance n°03– Affaire n°08a

Présents :11 puis 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4 Pour :14

Suffrages exprimés :14 Contre :0

Délibération n°DCM25031708a
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Commune - Présentation et vote du compte administratif 2024

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget **Commune**.

Le compte administratif 2024 – Budget **Commune** est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	105 947.98	0	0	108 365.32	105 947.98	108 365.32
Opérations de l'exercice	206 947.31	714 326.66	1 110 756.79	1 172 571.00	1 317 704.10	1 886 897.66
TOTAUX (1)	312 895.29	714 326.66	1 110 756.79	1 280 936.32	1 423 652.08	1 995.262.98
Résultats de clôture	401 431.37		170 179.53		571 610.90	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	312 895.29	714 326.66	1 110 756.79	1 280 936.32	1 423 652.08	1 995.262.98
Résultats définitifs	401 431.37		170 179.53		571 610.90	

M. Nicolas BARBE se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2024 du budget **Commune**.

Séance n°03– Affaire n°08b

Présents :11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4 Pour :15

Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25031708b
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Commune – Compte de gestion du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2024 – Budget Commune - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03– Affaire n°08c

Présents : 11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour : 15
Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

**Délibération n°DCM25031708c
Certifiée exécutoire**

**Télétransmise en préfecture le :
21/03/2025**

**Publiée sur papier le :
21/03/2025**

OBJET : Budget Commune - Présentation et vote du budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE : le budget primitif Commune 2025 en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	850 804.63 €	850 804.63 €
Investissement	959 200.00 €	959 200.00 €
TOTAL	1 810 004.63 €	1 810 004.63 €

Séance n°03– Affaire n°09a

Présents : 11 puis 10 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour : 14
Suffrages exprimés : 14 Contre : 0

**Délibération n°DCM25031709a
Certifiée exécutoire**

**Télétransmise en préfecture le :
19/03/2025**

**Publiée sur papier le :
21/03/2025**

OBJET : Budget Caveaux Cimetière - Présentation et vote du compte administratif 2024

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Christophe PETIT en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget **Cimetière Caveaux**.

Le compte administratif 2024 – Budget **Cimetière Caveaux** est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 840.13	0	0	3 119.50	21 840.13	3 119.50
Opérations de l'exercice	21 040.13	21 840.13	21 840.13	21 706.80	42 880.26	43 546.93
TOTAUX (1)	42 880.26	21 840.13	21 840.13	24 826.30	64 720.39	46 666.13
Résultats de clôture	-21 040.13		2 986.17		-18 053.96	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	42 880.26	21 840.13	21 840.13	24 826.30	64 720.39	46 666.43
Résultats définitifs	-21 040.13		2 986.17		-18 053.96	

M. Nicolas BARBE se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2024 du budget **Cimetière Caveaux**.

Séance n°03– Affaire n°09bc

Présents : 11

Abstention(s) : 0

Pouvoir : 4

Pour : 15

Suffrages exprimés : 15

Contre : 0

Délibération n°DCM25031709b
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Caveaux Cimetière – Compte de gestion du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2024 – Budget Cimetière Caveaux - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03– Affaire n°09c

Présents :11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour :15
Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25031709c
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
19/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Budget Caveaux Cimetière - Présentation et vote du budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : le budget primitif Cimetière 2025 en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 081.26 €	42 081.26 €
Investissement	42 080.26 €	42 080.26 €
TOTAL	84 161.52 €	84 161.52 €

Séance n°03– Affaire n°10

Présents :11 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 4 Pour :15
Suffrages exprimés :15 Contre :0

Délibération n°DCM25031710
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
18/03/2025

Publiée sur papier le :
21/03/2025

OBJET : Travaux de voirie – Rue de la Côte – Entreprise Vermot

Le Maire expose au Conseil Municipal que la rue de la Côte est en très mauvais état il y a lieu de refaire cette voie.

Le Maire présente le devis de l'entreprise VERMOT SA – 25650 GILLEY pour la réalisation de ces travaux pour la somme de : 35 020.05 € HT – 42 024.06 € TTC.

14. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

DM 2025-09 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AA n°33 – 1101 m² 3 rue de Malponnier

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

DM 2025-10 Remboursement GAN – Assurance – Sinistre candélabre Rue du Terroir

Suite au sinistre rue du Terroir du 29/11/2024, il y a lieu d'accepter le remboursement de la franchise proposé par la compagnie GAN Assurances pour un montant de 174.54 € TTC.

DM 2025-11 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AB n°357 – 872 m² 20 rue Du Terroir

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

DM 2025-12 : Travaux d'aménagement de la cuisine salle de convivialité – Achat d'un lave-vaisselle – Entreprise SARL PREVALET

Dans la cadre de l'aménagement de la cuisine de la salle de convivialité, il y a lieu d'acquérir un lave-vaisselle. Le marché est confié à l'entreprise SARL PREVALET – 2 Rue de Champagnole – 25270 LEVIER pour un montant de 2 345.35 € HT – 2 814.42 € TTC

15. Questions diverses :

Joel PERRIN demande s'il est prévu de faire quelque chose au niveau des bordures de trottoirs de la Grande Rue. Nicolas BARBE répond que les bordures cassées vont être refaites, les travaux ont été commandés il y a dix jours.

Eliane VERGUET demande si une demi-Journée citoyenne d'entretien du village est prévue cette année. Monsieur le Maire répond que vu la densité des événements jusqu'à présent il n'a pas encore étudié la question, peut être qu'un adjoint s'en chargera ?

Informations :

Fêtes des mères : Un repas est organisé le vendredi 23 mai à la salle des fêtes par le Conseil Municipal et le Comité de Oeuvres Sociales de la commune.

Prochain Conseil Municipal : le 7 avril 2025.

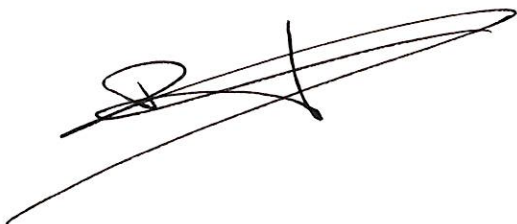
Le marquage au sol : de la commune a été refait en totalité cette année.

Des contrôles vitesses : vont être réalisés en lien avec la Gendarmerie aux horaires d'entrée et sortie des enfants à l'école.

La séance est levée à 22h52

M. Le MAIRE
Nicolas BARBE

La Secrétaire de Séance
Christiane LACROIX





Commune de Chaffois
15 rue de l'Eglise
25300 CHAFFOIS
Tél 03.81.39.24.36
mairie@chaffois.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 17 mars 2025, à 20 h 00 à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

DCM25031701	Accueil périscolaire – Compte de résultat ADAEJ 2024 et Budget Prévisionnel 2025	A l'unanimité
DCM25031702	Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADAEJ	A l'unanimité
DCM25031703	Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux	A l'unanimité
DCM25031704	Subventions aux Associations année 2025	A l'unanimité
DCM25031705	Vote des taux des impôts directs locaux 2025	A l'unanimité
DCM25031706	ONF – Programme travaux 2025	A l'unanimité
DCM25031707a	<u>Budget Bois</u> Présentation et vote du compte administratif 2024	A l'unanimité
DCM25031707b	<u>Budget Bois</u> Compte de gestion du Trésorier	A l'unanimité
DCM25031707c	<u>Budget Bois</u> Présentation et vote du budget primitif 2025	A l'unanimité
DCM25031708a	<u>Budget Commune</u> Présentation et vote du compte administratif 2024	A l'unanimité
DCM25031708b	<u>Budget Commune</u> Compte de gestion du Trésorier	A l'unanimité

DCM25031708c	<u>Budget Commune</u> Présentation et vote du budget primitif 2025	A l'unanimité
DCM25031709a	<u>Budget Caveaux</u> Présentation et vote du compte administratif 2024	A l'unanimité
DCM25031709b	<u>Budget Caveaux</u> Compte de gestion du Trésorier	A l'unanimité
DCM25031709c	<u>Budget Caveaux</u> Présentation et vote du budget primitif 2025	A l'unanimité
DCM25031710	Travaux de voirie – Rue de la Côte - Entreprise Vermot	A l'unanimité
DCM25031711	Travaux chemins d'exploitation Les Essarts de Temps et les Petits Communs - Entreprise Vermot	A l'unanimité
DCM25031712	Protection sociale complémentaire santé – Mandatement au CDG 25	A l'unanimité

Liste des délibérations affichée le 21/03/2025
et publiée sur le site Internet de la commune le 21/03/2025

